



Junta de Andalucía

Consejería de la Presidencia, Interior,
Diálogo Social y Simplificación
Administrativa

Secretaría General de Acción Exterior



CPIMR
**INTERMEDITERRANEAN
COMMISSION**



TRES CULTURAS
الثقافات الثلاثة שלוש الثقافات
FUNDACIÓN

« PRIX MÉDITERRANÉENS »

I. Cadre

En Espagne, l'Andalousie est une région historiquement et internationalement reconnue, non seulement dans la Méditerranée mais dans le reste du monde. C'est aussi un espace de coexistence et de respect des différentes cultures qui l'ont habitée à travers l'histoire. Sur la base de cet héritage, la Junta de Andalucía (Gouvernement régional de l'Andalousie, Espagne), à travers la Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée, a l'honneur de présenter l'appel à candidatures la 2eme Édition des Prix Méditerranéens, sous les auspices de la Commission Interméditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes.

Les Prix Méditerranéens ont été créés en 2021 dans la lignée du « Nouvel Agenda pour la Méditerranée » approuvé la même année, avec l'idée de relancer et de renforcer le partenariat stratégique entre l'Union Européenne et ses partenaires du Sud, constituant un puissant outil pour unir forces dans la recherche de réponses communes aux défis mondiaux et dans la visibilité des meilleures pratiques dans les domaines inclus dans les agendas européen et méditerranéen.

Le but de ces Prix, qui naissent maintenant avec un caractère marqué de durabilité dans le temps, est de reconnaître le travail de personnes et/ou d'institutions, d'entreprises et d'autres organisations qui, par sa trajectoire, ont contribué à renforcer l'identité méditerranéenne, à promouvoir un développement durable et intégré sur toutes ses rives, à favoriser la paix, le dialogue interculturel et interreligieux dans le bassin méditerranéen, en se concentrant sur les éléments qui nous sont communs afin de surmonter ce qui nous sépare.

Les candidats peuvent soumettre leur candidature directement ou être proposés par un tiers dans l'une ou les deux catégories existantes. Les candidatures peuvent être soumis par des gouvernements nationaux, régionaux ou locaux, des institutions universitaires ou culturelles, des membres du jury, des entreprises et d'autres organisations ou particuliers,





de n'importe où dans le monde. Les candidatures des membres du jury ne seront pas recevables. Les candidatures pour des projets encore en phase de développement naissante ou dont l'achèvement date de plus de trois ans ne seront pas acceptées.

Les personnes, institutions, entreprises et autres organisations récompensées doivent obligatoirement appartenir à un ou plusieurs de ces pays riverains de la Méditerranée : Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Albanie, Grèce, Chypre, Turquie, Syrie, Liban, Israël, Palestine, Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc. En outre, la Jordanie et la Mauritanie sont incluses -en raison de leur statut de membres de l'ARLEM (Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne)- et aussi le Portugal.

La formule de dépôt des candidatures s'effectuera en remplissant le formulaire prévu à cet effet hébergé sur le site : <https://premiosdelmediterraneo.org/>. De même, une lettre de candidature sera envoyée via ce formulaire dans l'une des langues suivantes : espagnol, anglais ou français.

Avant d'envoyer la candidature, il faut accepter l'avis juridique et la politique de confidentialité sur le site web : <https://premiosdelmediterraneo.org/>. La candidature recevra un accusé de réception de sa candidature par e-mail, sinon, il devra envoyer un e-mail à premiosmed@tresculturas.org, indiquant qu'il a soumis sa candidature et qu'il n'a pas reçu d'accusé de réception. Dans le cas où la candidature est présentée par un tiers, elle doit avoir le consentement du candidat proposé.

Le courrier électronique : premiosmed@tresculturas.org sera l'adresse à contacter pour signaler tout incident technique ou question relative à ces Prix.

La lettre de candidature qui, si elle est présentée par une institution, une entreprise ou une autre organisation qui postule pour elle-même ou pour l'un de ses projets, doit être sur papier à en-tête officiel, signée dans tous les cas et tamponnée, si possible. Cette lettre doit contenir au moins les informations suivantes :

- Nom, prénom, nationalité et/ou raison sociale de la personne/institution, de l'entreprise ou d'une autre organisme qui se présente comme candidat ou propose un projet, ou, le cas échéant, dont la candidature est proposée.
- Coordonnées de contact (email et téléphone au minimum) de la personne/institution, entreprise ou autre organisme qui se présente comme candidat ou propose un projet ou, le cas échéant, dont la candidature est proposée.
- Catégorie et prix pour lesquels la candidature est présentée.



- Exposé motivé d'au moins 300 mots et d'au plus 500 sur les mérites de la personne/institution, entreprise ou autre organisation ou projet candidat, accompagné d'un dossier/mémoire à l'appui (reportages photographiques, vidéos, etc.) de ces mérites s'il s'agit d'une institution, d'une entreprise ou d'une autre organisation ou projet, ou un CV aussi détaillé que possible s'il s'agit d'une personne, comprenant dans les deux cas, le cas échéant, un soutien à la candidature qui soutient et justifiant les mérites avancés dans la candidature.

II. Catégories

Catégorie 1. Prix institutionnels destinés à des projets, des institutions, des entreprises ou autres organisations, ainsi qu'à des particuliers.

- **Prix Méditerranéen du Numérique (PMN).** Récompensera la contribution à l'augmentation de la compétitivité ou à l'amélioration des services grâce à la digitalisation.
- **Prix Méditerranéen Verte (PMV).** Récompensera la contribution à la réduction de l'empreinte écologique ou de l'impact environnemental en Méditerranée et à en faire un espace plus durable.
- **Prix Méditerranéen de la Femme (PMF).** Récompensera la contribution à la promotion de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux de l'activité économique, culturelle, scientifique ou académique, contribuant à la réduction en Méditerranée des obstacles existants à l'accès des femmes, notamment celles des zones rurales, à l'ensemble de leur potentiel et de leurs ressources, sans discrimination fondée sur le sexe.
- **Prix de la Solidarité Méditerranéenne (PSM).** Récompensera le parrainage d'actions de solidarité, ou celles qui réduisent les écarts économiques, sociaux, culturels et académiques ou tout autre entre les différentes rives de la Méditerranée.
- **Prix de l'Identité Méditerranéenne (PIM).** Récompensera la promotion des valeurs, des traditions, des aspirations et des attitudes des peuples de la Méditerranée, contribuant à mettre en valeur et à souligner leurs singularités, les relations entre leurs peuples, la



créativité, les arts et les sciences, ainsi que la pensée qui, au fil des siècles, ont façonné le mode de vie méditerranéen.

Catégorie 2. Prix *Ad personam*.

- **Prix Méditerranéen de l'Année (PMA).** Ce Prix récompense la trajectoire d'une personne ou d'un groupe de personnes pour leur implication, leur engagement et leur dévouement à faire de la Méditerranée un espace meilleur dans n'importe lequel des domaines de la catégorie 1.

III. Critères d'évaluation que le jury prendra en compte dans son jugement :

1. Caractère innovant de la candidature.
2. Qualité du travail ou des actions réalisées.
3. Partenariat/partenaires/collaborateurs de la candidature.
4. Dimension européenne et surtout méditerranéenne.
5. Durabilité/responsabilité sociale/transférabilité ou possibilité de reproduire les actions ou initiatives proposées.
6. Effet et impact de la candidature.
7. Public, audience ou participation des citoyens à des actions ou des activités.

IV. Procédure de sélection des candidats.

Le jury, qui sera multidisciplinaire et aura une présidence et un secrétaire, sera composé de représentants d'entités régionales, nationales, européennes et internationales qui partagent ou promeuvent les principes de collaboration entre les peuples et les civilisations des pays riverains du bassin méditerranéen pour transformer cette région en un espace de dialogue, d'échange et de coopération dans laquelle la paix, la stabilité et la prospérité sont garanties, en tenant également compte des objectifs inclus dans le Nouvel Agenda pour la Méditerranée concernant une reprise verte, numérique, résiliente et équitable, guidée par l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris et le Pacte vert pour l'Europe.

Le membre du jury qui, le cas échéant, a proposé un ou plusieurs candidats doit être empêché de voter sur le type de prix auquel ce ou ces candidats concourent.

Pour exercer ses fonctions de sélection des candidatures présentées, le jury peut s'appuyer sur des entités ou des personnes qui n'en font pas partie et qui, en raison des connaissances qu'elles possèdent dans tout ou chacune des matières soumises aux Prix ou en raison de la spécialisation



de leur activité professionnelle ou de leur domaine de compétence, peuvent effectuer un travail consultatif dans l'évaluation desdites candidatures.

Le Président du Jury aura une voix prépondérante.

La communication de la décision du jury aux candidats lauréats sera transmise à l'adresse email indiquée dans leur demande. Le candidat lauréat devra envoyer un accusé de réception de cet email à l'adresse du Secrétariat Permanent des Prix, à l'adresse email : premiosmed@tresculturas.org

Les lauréats doivent accepter le Prix par courrier électronique adressé à la Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée, à l'adresse électronique : premiosmed@tresculturas.org ou, le cas échéant, par courrier postal à l'adresse c/ Max Planck nº 2, Pabellón Hassan II, Isla de la Cartuja, 41092 Séville (Espagne) à l'attention de la direction, en informant par téléphone, dans ce dernier cas, de cet envoi au numéro + 34 954 08 80 30, tous ces coordonnées de la Fondation des Trois Cultures de la Méditerranée, qui est également le Secrétariat Technique Permanent des Prix Méditerranéens.

Le délai d'acceptation du prix sera au maximum de 4 jours calendaires après réception de l'e-mail de notification de la décision du jury, accompagné de son accusé de réception correspondant, adressé au Secrétariat Permanent des Prix. Si ce délai n'est pas respecté, le Secrétariat Permanent des Prix Méditerranéens contactera le prochain candidat proposé par le jury dans la modalité et la catégorie de Prix correspondantes.

Les candidats lauréats doivent fournir au Secrétariat Technique Permanent des Prix du matériel graphique et audiovisuel sur le projet lauréat, qui sera utilisé pour diffuser la liste des lauréats, ainsi que lors de la cérémonie de remise des Prix.

Le représentant de la candidature gagnante du Prix devra être personnellement présent, sauf cas de force majeure justifié, pour le recevoir.